

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

## REUNION PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 4 juillet 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur et l'arrivée tardive de Monsieur Georges PIRE, Député provincial.

M. RASSAA, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. - Monsieur BERGEN.

M. LE PRESIDENT. - M. GILLON ?

M. GILLON. - Monsieur HODY et ...

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur MATHY et Monsieur VALKENERS qui arrivera un peu plus tard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Monsieur STEIN

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Monsieur DEFAYS et Monsieur BASTIN

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- Je porte à votre connaissance que j'ai reçu ce 26 juin 2013, la lettre de démission de M. Jean-Paul BASTIN de son mandat de Conseiller provincial du groupe CDH-CSP, District de Verviers, démission qui prend cours à partir du 08 juillet prochain.

J'invite notre Assemblée à prendre acte de la démission de M. Jean-Paul BASTIN à la date de ce 04 juillet 2013.

Il est proposé que l'installation de son suppléant soit effectuée lors de notre réunion de septembre.

Enfin, vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

**V.- Questions d'actualité**

**Document 12-13/A25 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'autorisation d'un déplacement en Corse pour le départ du Tour de France.**

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Matthieu CONTENT, Conseiller provincial. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

## SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés.

Ce week-end avait lieu le Grand Départ du 100<sup>ème</sup> Tour de France en Corse. J'ai noté dans le procès-verbal du Collège du 26 juin 2013 que le Collège avait autorisé le déplacement de Messieurs les Députés André GILLES, Georges PIRE et Robert MEUREAU ainsi que Monsieur Joseph CROTTEUX, Directeur en Chef au Service des Sports, du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2013, pour assister au Grand Départ du Tour de France en Corse.

Le Collège a également autorisé le déblocage d'une avance de 6.000 € pour leurs frais sur place ainsi qu'une promesse de remboursement de tous les frais supplémentaires sur présentation des justificatifs.

J'aime beaucoup le vélo, qu'il soit sportif ou à usage quotidien et je comprends évidemment que le prologue et le Grand Départ du Tour de France de Liège l'année passée ne sont pas tombés du ciel.

Donc, je ne nie pas qu'un certain travail de persuasion ait été nécessaire pour ce faire. Je ne rentrerai pas ici sur la différence entre ce que la Province dépense pour promouvoir le cyclisme sportif et ce qu'elle dépense pour promouvoir le cyclisme au quotidien comme moyen de transport, c'est un autre débat.

Par contre, j'aimerais savoir quels étaient les objectifs de cette mission ? Quel était l'ordre de mission donné par le Collège ? Et quelles seraient les retombées ultérieures de cette mission pour la province de Liège et pour ses habitants ? Pourriez-vous également nous faire part du programme de cette mission ? Et enfin, puisque le déplacement de cette mission s'est clôturé ce lundi, si je ne m'abuse, la délégation pourrait-elle déjà faire part d'un rapport détaillé de cette mission au Conseil ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Monsieur André GILLES, Député provincial - Président pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

Nous n'allons pas répondre, Monsieur le Président, à chacun d'entre-nous, le Député des Relations extérieures, le Député des

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Sports, donc je réponds au nom de mes collègues et je note avec plaisir que l'exercice de la démocratie joue à plein et que la presse y est particulièrement attentive puisqu'elle a été certainement très motivée par un ordre du jour très complet pour notre séance d'aujourd'hui.

Monsieur le Conseiller, dans votre question d'actualité liée au Grand Départ de la 100ème édition du Tour de France, vous rappelez avec justesse que nos excellentes relations avec les responsables de la société ASO, organisateurs de l'épreuve, nous ont permis d'obtenir, en l'espace de huit ans, deux Grands Départs et plusieurs étapes de la Grande Boucle, troisième événement sportif mondial. Cela résulte, comme vous le souligniez vous-même, d'un travail de persuasion de très longue haleine de la part des autorités provinciales successives. Pour reprendre votre expression à laquelle je me rallie bien volontiers, cela « n'est pas tombé du ciel ».

Je vous suivrai moins quand vous évoquez une opposition entre la promotion du sport cycliste et la promotion du vélo « à usage quotidien », car il me semble que l'on se trompe de débat. Loin de moi l'idée de ne pas inclure toutes les possibilités de transports doux dans une véritable politique de mobilité pensée comme un réseau structurant ne négligeant aucun moyen de se déplacer tant en zones rurales qu'en zones urbaines.

D'ailleurs, les actions de la Province de Liège pour stimuler l'usage du vélo sont aujourd'hui bien connues.

Dois-je vous rappeler que la Province porte un intérêt particulier à la mobilité douce. C'est pourquoi, elle s'est positionnée vis-à-vis de la Wallonie pour apporter un appui aux communes dans l'entretien du RAVeL. La Province de Liège s'est d'ailleurs toujours dite ouverte à une concertation sur les modalités éventuelles d'un partenariat avec la Wallonie et les communes de notre territoire pour pérenniser le RAVeL et le plaisir des citoyens de s'y promener à vélo ou à pied comme aime à le préciser mon collègue Georges Pire qui nous rejoint.

Dois-je vous rappeler la mise à disposition de vélos à assistance électrique sur plusieurs sites touristiques provinciaux et para-provinciaux ? La Fédération du Tourisme a lancé en mai 2012 ce projet pilote d'offre de location de vélos électriques au Musée de la Vie Wallonne, au Domaine de Wégimont, au Domaine de Blegny-Mine, au Centre Nature de Botrange, aux Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée regroupant le Domaine de Palogne, le Château fort de Logne et le Château de Harzé. Cela permet à ces sites de compléter leur offre de loisir à l'égard des

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

touristes locaux et étrangers, notamment par le biais de 16 fiches d'itinéraire vélo avec Road book qui ont été réalisées afin de parcourir une boucle touristique attrayante.

Dois-je vous rappeler l'initiative de l'institution provinciale dans le lancement d'une étude portant sur un « Schéma cyclable directeur pour la province de Liège » ? Cette étude pour laquelle le Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie a réservé un budget de 45.450 € HTVA, mettra à jour un maillage d'itinéraires pour vélotouristes complémentaire au réseau RAVeL et des autres itinéraires officiellement reconnus tel le Schéma Directeur Cyclable Wallon, l'EuroVélo3, le réseau Rando-Vélo. L'étude sera menée en partenariat avec les communes, les Maisons du Tourisme, le Service Public de Wallonie et le Commissariat Général au Tourisme et les associations de vélo. Une fois que ce maillage « vélocipédique » sera identifié, il permettra un balisage en points-nœuds de façon à créer un lien entre les régions touristiques transfrontalières.

Dois-je vous rappeler l'édition par la Province de Liège d'une brochure quadrilingue et cartographiée recensant l'ensemble du réseau RAVeL sur son territoire et mentionnant, sous forme de « sorties de routes », les attractions et sites touristiques de la province à découvrir à vélo ? La brochure est également complétée des adresses des points de location et de réparation de vélo ainsi que des points de recharge pour les vélos électriques.

Mon collègue Paul-Émile Mottard en charge du Tourisme pourrait vous en dire bien davantage mais ces brèves évocations témoignent que la Province de Liège ne néglige vraiment pas le vélo de loisir ou de déplacement quotidien au bénéfice du cyclisme de compétition.

Ainsi, pour inciter ses agents à recourir à se déplacer à vélo entre leur domicile et leur lieu de travail, dois-je aussi vous rappeler que la Province de Liège a pris l'option d'intervenir dans les frais d'utilisation d'une bicyclette pour un montant de 24 euro-cents par kilomètre ? Pour faciliter cette pratique, lorsque cela est possible, des installations spécifiques, comme des douches, ont été déjà réalisées ou sont en cours d'étude.

Dois-je également vous rappeler que pour certains déplacements professionnels qui ont lieu au cours de la journée de travail, la Province de Liège a doté certains de ses services de vélos électriques qui rendent les trajets de leurs agents plus faciles et plus rapides.

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Par ailleurs, dois-je vous rappeler la vulgarisation du vélo que le Service des Sports, cher à mon collègue Robert Meureau, a entrepris par l'organisation de randonnées cyclo-touristiques et la mise en exergue de la discipline au sein de l'Académie provinciale des Sports ?

Nous continuerons donc, ne vous en déplaise, soyez-en informé ou lisez vos documents, d'ailleurs je vous en remettrai un, de cette politique de promotion du vélo que vous semblez ignorer et ceci indépendamment de nos efforts pour que la Province de Liège demeure une terre propice à l'organisation de Grands Événements dont certains d'entre eux sont liés aux grandes épreuves internationales du calendrier cycliste.

Cela vous fait rire mais moi aussi, vous en pensez ce que vous voulez et nous aussi...

Sachez que l'organisation d'un Grand Départ en Province de Liège non seulement procure des retombées économiques directes et indirectes que plusieurs études ont su mettre en lumière mais aussi constitue une formidable caisse de résonance médiatique que nous ne pouvons atteindre par d'autres voies sauf peut-être par une gigantesque campagne de communication mais nous laisserons ça à certaines Ministères régionaux, de communication totalement hors des moyens financiers que la Province de Liège peut y consacrer.

Il n'est sans doute pas dénué d'intérêt de vous signaler que dans le cadre du Grand Départ 2013, le Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Paul Giaccobi pour ne pas le citer, a salué, dans son intervention, la présence de la délégation de la Province de Liège et louangé le sérieux de l'organisation liégeoise en 2012 tout en espérant publiquement pouvoir atteindre un résultat identique. Dans la même logique positive, un Député corse, de Bastia celui-là, a d'ailleurs mis en exergue, sur les ondes de RMC, l'expertise liégeoise en matière d'organisation de Grands Événements. Voilà sans doute, à titre non exhaustif bien sur mais, quelques conséquences médiatiques importantes pour l'image de la Province de Liège que l'on ne peut obtenir sans cette volonté qui est la nôtre de dynamiser un tissu relationnel fort et efficace.

Pour ce qui est de ces retombées économiques et touristiques, les résultats de l'enquête qui a été menée à ce sujet par notre Enseignement provincial lors de l'accueil du Grand Départ du Tour de France 2012 à Liège est à votre disposition pour affiner votre perception de cette démarche qui permet d'une part d'améliorer et

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

d'intensifier l'image de la Province de Liège et d'autre part d'offrir à la population un grand spectacle. À titre gratuit, faut-il le rappeler ?

Voilà, Monsieur le Conseiller, pour répondre à la première partie de votre question sur ce fallacieux clivage entre le vélo, moyen de transport et le sport cycliste de haute compétition.

Quant au deuxième volet de votre interrogation consacré au déplacement d'une délégation provinciale le week-end dernier en Corse, il convient d'abord de vous détailler comment la Province a répondu à une invitation qui lui fut transmise, ensuite de préciser pourquoi il était opportun qu'elle soit présente là-bas à un moment important pour parfaire les relations de bonne entente avec les organisateurs, et enfin pour évoquer le rapport des dépenses de cette mission que le Collège provincial a ratifié ce jeudi matin et qui vous est dès lors accessible, comme tous les dossiers du Collège provincial.

La Province de Liège a ainsi été conviée au Grand Départ de la 100ème édition du Tour de France, moi-même par la Présidence du Conseil Exécutif de Corse et M. le Directeur en chef des Sports, du Tourisme et des Grands Événements Joseph Crotteux par le groupe Amaury Sport Organisation et sa Direction du cyclisme.

Le Collège provincial a décidé d'honorer cette invitation en y dépêchant quatre représentants adjoignant fort logiquement mon collègue en charge des Relations extérieures Georges Pire et mon collègue en charge des Sports Robert Meureau.

Le programme qui nous a été proposé par la Présidence du Conseil Exécutif de Corse et la Direction d'ASO comportait plusieurs volets : premier jour : invitation à la cérémonie académique lors du dîner de gala ; deuxième jour : présence au Grand Départ du Tour à Porto-Vecchio ; troisième jour : présence sur l'étape Bastia - Ajaccio, longue de 156 kms dans la voiture de Mme Marie-Odile Amaury, PDG du Groupe Amaury et de Bernard Hinault.

Figurez-vous que nous n'avons pas parlé durant les quatre heures de route que des châtaignes et des fromages corses mais aussi de nos projets éventuels, ce qui ne nous a pas empêchés, entre deux conversations, d'admirer le paysage bucolique de l'île de Beauté.

L'objectif principal de cette mission était, surtout, de poursuivre les conversations entamées en avril dernier lors des

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Classiques ardennaises afin de concrétiser un nouveau projet d'accueil d'un prochain passage du Tour de France sur le territoire de la province de Liège durant la présente législature.

Monsieur le Conseiller, vous qui ne manquez pas de lire les décisions du Collège provincial, vous vous souviendrez qu'en sa séance du 2 mai dernier, il a statué sur les prévisions budgétaires 2013-2018 en matière de Grands Événements et inscrit à titre d'hypothèse de travail, pour 2017 un montant en vue du retour de la Grande Boucle selon des modalités encore à définir, bien entendu.

Il est aussi opportun de rappeler que c'est à l'occasion de ce genre de rendez-vous du cyclisme mondial que des contacts intéressants sont généralement noués. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, c'est lors d'une présentation du Tour de France à Paris que nous avons rencontré le nouveau patron du Tour d'Italie. Cherchant à le connaître, nous nous étions adressés à Jean-Marie LEBLANC que nous connaissions bien. Nous fûmes présentés avec chaleureuses recommandations et c'est là que germa l'idée de ce qui fût plus tard le Grand Départ du Giro 2006.

Par ailleurs, il s'agissait aussi de profiter de cette occasion afin d'évoquer et de finaliser, dans le Village-Départ Bastia - Ajaccio, avec M. André Quentel, Directeur général adjoint et Directeur financier d'ASO, les conventions liant la Province de Liège à ASO tant pour les Classiques Ardennaises de 2013 à 2018 que pour les opérations liées au Tour de France. Dans ces conventions, le passage relatif à la participation financière de la Province de Liège était en suspens suite à une prise de position de l'Administration de la TVA relative à l'opération du Grand Départ du Tour de France 2012 et qui estimait qu'en l'occurrence la Province de Liège commanditait et payait une prestation de service soumise à la TVA à l'exclusion de toute notion de subventionnement.

Après une longue procédure administrative menée par la Province de Liège et ses conseils au sein de l'Administration fiscale belge, le Ministre des Finances, qu'il en soit remercié, a donné raison à la Province de Liège qui, selon lui, je cite son courrier du 14 juin 2013 : « une prestation de services n'est taxable que s'il existe un lien direct entre le service rendu et la contrepartie reçue (...) en l'espèce, il n'existe pas une telle relation entre le montant payé à la SA ASO et les avantages que l'ASBL FTPL ou la Province de Liège tirent des prestations rendues par cette société. (...) Il s'ensuit que le montant dont il s'agit échappe à l'application de la TVA ». Cela démontre bien que de



**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

par son investissement dans ce type d'actions, la Province de Liège suscite bien un maximum de retombées économiques et promotionnelles profitant ainsi au trésor public par le biais de la fiscalité dont essentiellement la TVA et le précompte professionnel.

Pour conclure et répondre complètement à votre question, Monsieur le Conseiller, je vous renvoie au rapport complémentaire sur les dépenses inhérentes à cette mission que le Collège provincial de ce jour vient de ratifier conformément aux procédures habituelles. Il vous est accessible, je n'entrerai donc pas dans le détail aujourd'hui mais tout cela est largement détaillé, pièces justificatives évidemment en annexe.

Donc, que ce soit pour les transferts en avions, les logements, les repas, la location de véhicules, le carburant pour les faire rouler et les chauffeurs pour les conduire, cela se monte à la somme de 7.526,30 € en ignorant pas que dans le contexte d'un très grand événement, les prix pratiqués dans l'Horeca sont triplés. Ce fût le cas ici, on s'en réjouissait à Liège en 2012 mais c'est aussi le cas en Corse, comme partout ailleurs. Donc, je le répète, ces dépenses correspondent bien entendu aux diverses pièces justificatives dûment restituées à l'administration provinciale.

Voilà une mission, Monsieur le Conseiller, que l'on peut considérer comme une réussite, mais c'est un investissement bien entendu, vous l'avez dit vous-même, il faut semer pour récolter, c'est un travail de longue halène mais c'est en tout cas une pierre à cet édifice qui nous relie à l'amour de la Petite Reine mais pas simplement du sport, comme vous l'avez voulu opposé pour tous ou bien le sport de compétition, c'est un tout indissociable et quand je me souviens des centaines de milliers de personnes au bord des routes ici pour ne parler que du prologue, ils étaient plus de 300.000, je ne parle pas des deux étapes qui ont suivi, et bien je pense que ce spectacle gratuit mérite un petit investissement et d'entretenir les relations et de vérifier en tout cas que les facturations soient bonnes et que les contrats et les conventions soient établis correctement. Mais ce sont des informations qui doivent s'échanger et pas uniquement par mail ou par Facebook, donc voilà.

Nous n'avons pas à être gênés par cette action dont Monsieur le Président nous venons de faire rapport de manière, je pense, la plus complète qu'il soit.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 12-13/169 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2011/Prévisions 2012.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 12-13/169). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 2 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/170 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes pour le compte « Haute Ecole - Restaurant du Quai Gloesner » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

**Document 12-13/171 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes pour le compte « IPES Paramédical » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

**Document 12-13/172 : Désignation au 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un receveur spécial des recettes à l'Internat Supérieur Paramédical.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 12-13/170 - 12-13/171 - 12-12/172) ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter le document 12-13/170.

C'est par 11 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose d'adopter les documents 12-13/171 et 12-13/172.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 12-13/173 : Services provinciaux : Appel d'offre général - Rapport de non attribution de marché et de principe sur la modification du mode de passation. Acquisition d'une imprimante multifonctionnelle (copieur - scanner - traceur) de grand format à technologie toner et plieuse en ligne.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 12-13/173). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues. Simplement une demande à destination du Collège provincial puisqu'il n'y a pas eu de réponse à cet appel d'offre, nous entrons dans la procédure négociée, même si nous avons accès aux délibérations du Collège provincial hebdomadairement parlant, je pense que ce serait utile que le Député en charge du dossier nous tienne au courant et fasse rapport au tout prochain Conseil des résultats de sa démarche. Je l'en remercie déjà.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je pense qu'il n'y aura pas de problème donc ce sera bien l'information à la rentrée. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/174 : Représentation dans les associations dont la Province est membre ou dans lesquelles elle est représentée (Intercommunales, ASBL, Centres culturels et autres associations ou sociétés) - 2<sup>ème</sup> partie.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/174). Ce document a été soumis à l'examen du

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Bureau du Conseil.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 12-13/175 : Recommandations à l'attention des représentations de la Province de Liège dans les Intercommunales, Sociétés, Associations sans but lucratif et autres Associations.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/175). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Le groupe ECOLO tient à saluer l'ajustement de la note à l'attention des représentants de la Province distribuée aux

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Conseillers en juin dernier, afin de la mettre en ordre avec le Code de la Démocratie Locale. Nous avons la modestie de penser que nous y sommes un peu pour quelque chose. Nous saluons également la volonté du Bureau de reconnaître le rôle du Conseil.

Très attachés aux valeurs de démocratie qui caractérisent notre Assemblée, cet aspect est pour nous très important.

Si une partie de notre groupe avait décidé de ne pas signer le texte initial, c'est parce que nous trouvions, ensemble, qu'un tel texte n'était pas légal en la forme. Malgré cela, une partie de notre groupe avait sciemment signé le document pour montrer que nous comprenions l'intention initiale du texte.

Depuis le début, nous avons condamné l'esprit de coercition de ce document. Il semble que la tutelle ainsi qu'un éminent constitutionnaliste nous aient donné raison. Monsieur le Ministre FURLAN a été très clair : dans un Conseil d'Administration, un administrateur représente l'Assemblée Générale et non l'une des parties qui la compose.

Les administrateurs sont uniquement tenus par leurs devoirs énoncés dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Cependant, malgré le fait que le texte revoie systématiquement vers le Président du Conseil, ce qui est une bonne chose, au point 3, il fait référence aux « autorités provinciales », ce qui englobe autant le Conseil que le Collège et en cela, le texte ne respecte plus l'esprit qui est d'être responsable devant le Conseil, l'organe législatif et pas devant le Collège, l'organe exécutif.

Enfin, nous regrettons d'avoir été dans l'obligation d'un tel conflit alors qu'une discussion dans le cadre du ROI aurait été plus sereine.

En conclusion, si ce texte ne nous convainc pas entièrement, nous voulons rester constructifs et nous soutiendrons donc cette résolution. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Député président. Vous avez la parole.

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Avec votre permission Monsieur le Président, je voudrais peut être un peu recadrer je dirais l'historique de ce qui a été une agitation dans le bocal, j'appelle ça comme ça pour finalement faire beaucoup de médiatisation autour de choses qui auraient pu se régler, effectivement, dans l'Instance, démocratiquement, simplement.

Un petit rappel historique : durant la précédente législature, ce règlement a été pris, pas par le Collège mais par le Bureau du Conseil, sous la précédente législature.

Arrivant à l'entame d'une nouvelle législature avec de nouveaux Conseillers, forcément, je dirais « mécaniquement », le Collège a souhaité que cette décision antérieurement prise par le Bureau du Conseil soit répliquée, de manière mécanique.

Peut-être avait-on pris cette décision in illo tempore, sous le coup de l'émotion, faut-il rappeler un exemple qui a vraiment été déclencheur de ce tir et de cette résolution à l'époque, nous apprenions, 4 mois après les faits, que la Villa Martini, dont nous étions propriétaires sur le site de Francorchamps, avait été rasée, nous n'en savions rien, nous l'avions découvert tout à fait comme ça, fortuitement, nous nous en étions émus pour apprendre par la suite que des administrateurs représentants provinciaux étaient au courant alors qu'ils siégeaient au Conseil d'administration qui avait décidé, sans aucune demande d'expropriation et forcément, sans indemnisation, de sucrer comme ça une partie de sommier de notre patrimoine, sans qu'on en sache et sans bourse déliée, ce n'était évidemment pas comptablement possible ni légalement non plus.

Cela nous a empêtrés pendant trois ans avant de pouvoir sortir de cet imbroglio juridique, tout simplement par le fait que si des administrateurs, même si lorsqu'ils sont administrateurs sont au centre du Code des Sociétés évidemment responsables de l'intérêt de la Société et non pas de leurs actionnaires, contrairement aux délégués aux assemblées générales qui sont là strictement pour représenter la volonté de l'actionnaire, je connais le Code de Société, je ne pratique pas ça depuis hier, mais nonobstant, imaginez quand même que si nous avons été

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

avertis, nous aurions pu peut être nous éviter trois ans de pataugeage dans cet imbroglio juridique pour, enfin, recouvrer je dirais, ce qui était notre dû et non pas, comme ça, ainsi, le fait cavalier de raser une maison qui n'est pas la vôtre, en plus sans vous en indemniser.

Voilà le contexte historique de l'époque qui avait fait prendre au Bureau, même pas au Collège, cette décision et que, je l'avoue benoitement, nous avons répliqué mécaniquement, sans plus y réfléchir.

Alors, n'allez pas faire croire à tout le monde et à ceux qui nous écoutent ici ou sur les bancs de la presse que ce serait par injonction du Ministre de Tutelle ou par rédaction d'un constitutionnaliste que les textes nouveaux ont été pondus, ils ont été rédigés par votre propre serviteur et avant d'entendre évidemment la réponse donnée à la question d'un parlementaire wallon suscitée par vous, au Ministre de Tutelle.

Je pense que quand on a un problème de ce type, il suffit de faire comme nous avons fait, comme le Collège lui-même l'a fait, c'est-à-dire de solliciter la mise à l'ordre du jour du Bureau du Conseil.

Si le Bureau ne vous avait pas entendu, vous pouviez poser une question d'actualité, vous le faite bien au sujet d'un déplacement en Corse, vous auriez pu le faire pour ça. Vous n'avez ni posé une question d'actualité ni sollicité la mise à l'ordre du jour du Bureau du Conseil, c'est le Collège qui l'a fait.

Par contre, vous vous êtes empressé d'en informer les médias pour crier « au viol » et vous avez dépêché un parlementaire wallon pour interroger le Ministre.

M. CONTENT, Conseiller provincial, intervient de son banc, sans demander la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Je ne vous ai pas interrompu, ne m'interrompez pas. Monsieur le Président je demande à ce que mon temps de parole soit respecté.

M. LE PRESIDENT.- Laissez parler Monsieur le Député - Président s'il-vous-plaît.



**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Alors, excusez-moi, la vie démocratique à laquelle vous prétendez aspirer au Conseil provincial, elle se règle d'abord dans l'Instance provinciale et non pas dans une autre Assemblée.

Ce n'est que après, si vous aviez été évincé et que vous estimez que l'intérêt général aurait été lésé qu'alors vous pouviez vous en plaindre à la tutelle.

Mais il fallait d'abord peut être tout simplement en parler comme nous avons voulu le faire nous, en plaçant le point à l'ordre du jour du Bureau exécutif, spontanément, avec effectivement un texte plus réfléchi et qui démontrait bien quelle était notre intention de base et non pas ce que vous suspectiez n'est-ce pas, comme si nous étions des autocrates pour ne pas dire plus.

Voilà, vous n'avez pas le privilège de la démocratie mais la démocratie, elle s'exerce en premier lieu là où on est élu, dans l'Instance où on a l'occasion de s'exprimer avant de s'en plaindre ailleurs et de mettre les choses dans la presse. Voilà mon sentiment Monsieur le Président, au nom du Collège.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/176 : Création d'une régie provinciale autonome en matière d'édition.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/176). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Je ne me suis pas proposé comme rapporteur mais le Président a suggéré que j'en assure ce rapport, ce que j'ai fait évidemment bien volontiers.

Le Président a informé le Bureau que ce dossier a pour objet la création d'une régie provinciale autonome en matière d'édition et précise que la régie a été essentiellement fondée pour l'édition et la publication de livres et manuels scolaires.

Un membre du Bureau demande si c'est la seule régie provinciale existante.

Avec la collaboration active de Madame la Greffière, celle-ci répond par l'affirmative et précise que la volonté de sa création reflète d'un besoin spécifique d'intérêt public notamment dans la production et la distribution des notes de cours et que le recours à la régie présentera un avantage non négligeable de souplesse, de rapidité voire de réactivité dans le cadre de la mise à disposition de publications scolaires notamment.

Un autre membre du Bureau demande s'il y aura des transferts de personnel provincial qui seront opérés ou s'il y aura nécessité d'engager de nouvelles personnes disposant de compétences en matière d'imprimerie.

Madame la Greffière souligne que la question sera posée dès que le principe de la création de la régie sera approuvé par

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

l'autorité de tutelle mais elle précise que seront envisagées ultérieurement toutes les possibilités les plus adéquates en matière de personnel : engagement par la régie, mise à disposition par la Province, etc.

Il est encore rappelé aux membres du Bureau que ne sont abordées dans ce dossier à soumettre à notre Conseil de ce jour que les questions de droit et d'opportunité, ainsi que les caractéristiques de la personne morale à venir et Madame la Greffière précise également que la création de la régie provinciale autonome doit d'abord être soumise à la tutelle spéciale d'approbation du Gouvernement wallon.

Un membre du Bureau souhaite obtenir des explications quant à l'article 2 des statuts. Comme vous les avez toutes et tous sur vos bancs vous allez évidemment les relire ou relire ces dispositions, ce qui me dispensera de la relire et la demande vise la question de savoir si les Villes et Communes pourraient éventuellement bénéficier de la collaboration de la régie provinciale lorsque lesdites Villes et Communes organisent des écoles primaires, secondaires ou supérieures.

Il est répondu au Bureau que l'objet principal de la régie est de rencontrer les besoins au niveau de la Province et de ses services et ce dans le respect de la notion d'intérêt provincial. Cette notion doit également sous-tendre toute collaboration avec les communes et tout service qui pourrait être presté à leur intention en privilégiant le cadre de partenariats supracommunaux.

Un membre du Bureau souhaite savoir s'il existera une problématique des droits d'auteurs et de citer comme exemple, un ouvrage réalisé par un professeur de français et imprimé via la régie autonome.

Madame la Greffière souligne que l'objectif est avant tout de valoriser le travail des enseignants et d'amener la publication à un niveau de présentation plus achevé et de viser une qualité de finition supérieure. Elle nous précise encore toutefois que l'objectif de qualité poursuivi ne doit pas occulter l'objectif premier qui est de mettre à disposition des étudiants des syllabi au coût le plus bas afin de se conformer aux dispositions décrétales qui s'appliquent à la Province pour sa Haute Ecole.

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Partant, lorsque le syllabus est destiné aux seuls étudiants, il n'engendre pas de droits d'auteurs tandis que la publication d'un ouvrage dans le but d'une diffusion plus large et d'une vente générera quant à elle des droits d'auteurs au profit de ce dernier.

Ces questions intéressantes posées, les réponses de qualité données, votre Bureau s'est exprimé par 6 voix pour, 0 contre et 2 abstentions et donc, le Bureau du Conseil propose par ce vote d'adopter la résolution qui vous est soumise. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Je savais que je pouvais compter sur vous.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/177 : Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en matière de subsides - Octroi par le Conseil provincial de subventions d'une valeur comprise entre 2.500 et 25.000 euros - Rapport de principe - Projet de résolution fondamentale.**

**Document 12-13/191 : Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale**

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

et de la Décentralisation en matière de subsides - Délégation de pouvoirs au profit du Collège provincial, telle que prévue par l'article L2212-32 §6, alinéa 1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

**Document 12-13/192 : Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en matière de subsides - Résolution du Conseil provincial relative aux subventions à octroyer dont le montant est inférieur à 2.500 euros - Fixation des modalités d'octroi et d'emploi desdites subventions.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/177 - 12-13/191 - 12-13/192). Ces points ont été regroupés à la demande des membres du Bureau du Conseil.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que le Bureau du Conseil vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions du Bureau ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 12-13/178 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements**

**d'Enseignement secondaire organisés par la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/178). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/179 : Routes provinciales - Reprise par la Région wallonne d'un tronçon de la rue Jean Jaurès à Liège, de la Branche-Planchard à Saint-Nicolas et d'un tronçon de la Chaussée de Wavre à Hannut.**

**Document 12-13/180 : Patrimoine - Transfert de la route provinciale - Cession du tronçon de Liers à la Ville de Herstal - Octroi d'une promesse de subside.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/179 - 12-13/180). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie hier au bâtiment Charlemagne.

Les points 12-13/179 et 12-13/180 ont été analysés conjointement par l'ensemble des Commissaires.

Il s'agit d'une part, de la reprise par la Région Wallonne d'un tronçon de trois tronçons provinciaux et d'autre part, de la reprise par la Ville de Herstal du tronçon « Liers ». Cela concerne donc quatre tronçons différents.

L'Administration nous a présenté ces deux dossiers au point de vue administratif bien sur, le but étant que le maillage routier communal et régional soit complété.

Deux Commissaires se manifestent, voici leurs questions. La première concerne le tronçon Liers et une demande d'explication quant au fait que la Province de Liège cède un subside à la Ville de Herstal en plus du tronçon routier.

La réponse qui lui est faite s'articule en 3 points. D'abord, la Province de Liège cède sa voirie en ordre, c'est-à-dire réfection de la route étant faite.

Ensuite, et plus particulièrement pour Liers, les démarches administratives et financières s'opèrent via un subside pour raccourcir le délai des travaux de réfection. La Ville de Herstal étant prête à désigner l'entrepreneur.

Enfin, la Province octroie donc le montant des travaux sous forme de subside. Il s'agit d'un montant estimé maximum pour ces travaux et ce, sur base du décompte final de l'entrepreneur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

La deuxième question qui a été formulée porte sur les voiries provinciales qui resteraient à céder. Sauf les quatre tronçons dont il est question ici, il resterait uniquement la route provinciale Juprelle - Slins, qui fait l'objet du dossier suivant 12-13/181.

Donc, votre deuxième Commission a approuvé ces deux dossiers à 9 voix pour, 0 contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 12-13/181 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de réfection de la route provinciale à Juprelle-Slins.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/181). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous



**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,  
le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/182 : Octroi de subventions en matière de Relations extérieures, Santé, Qualité de la vie, Environnement et Energie - Demandes de soutien de l'association de fait « Les Amitiés françaises de Liège » et de l'asbl « Belgomania ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/182). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Julien MESTREZ à vous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Votre deuxième Commission a examiné ce 3 juillet le document 12-13/182 « Octroi de subventions en matière de Relations extérieures, Santé, Environnement et Energie - demande de soutien de l'association de fait « Les Amitiés françaises de Liège » et de l'asbl Belgomania ».

Chaque responsable des Services concernés a détaillé les aides et soutiens apportés à l'asbl Belgomania pour l'organisation des Francofolies, à savoir une intervention financière destinée à soutenir le rayonnement international de l'événement et, à cette

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

occasion, la promotion de notre Province.

Deuxièmement, la réservation payante de vingt emplacements de parking exclusivement réservés aux véhicules utilisés dans le cadre du covoiturage (au moins 3 personnes par véhicules).

Enfin, troisièmement, la présence de Liège Province Festive avec tout le matériel de prévention habituel.

Un Commissaire, rappelant une précédente intervention, souhaite que dans le cas de soutiens multiples, un seul article budgétaire reprenne l'ensemble des interventions et ce, pour une question de visibilité budgétaire. Il précise que son intervention ne remet pas en cause le bien-fondé du soutien apporté à l'événement.

Le Député rapporteur acquiesce à la demande et indique qu'on y réfléchit pour le budget 2014.

Le point est approuvé par 9 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 12-13/183 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demandes de soutien de 47 bénéficiaires.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/183). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie le 2 juillet ici, au Palais provincial.

Les pièces mises à disposition des Commissaires sont numérotées 12-13/183 et concernent l'octroi de subventions à 47 associations bénéficiaires. Ces associations sont détaillées chacune dans des documents distincts et joints au dossier.

Il s'agit ici de subventions d'un montant entre 2.500 € et 25.000 €.

Un Commissaire soulève la question du nombre de refus et des critères de ceux-ci.

Le Directeur général, lui-même, ainsi que Monsieur le Député en charge de la Culture, bien sur, nous apportent leur réponse en 8 points.

Il faut compter 1 refus pour 5 demandes, il y a environ 15.000 demandes par an. Les 47 bénéficiaires de ce dossier constituent donc une première liste, soumise à votre Commission.

Il faut respecter le souci de proximité qui caractérise la démarche provinciale. Le projet doit être conforme aux priorités de la politique provinciale en matière de Culture. Les manifestations semestrielles sont prises en compte pour autant que leurs dossiers s'établissent en concertation avec la Communauté

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Wallonie-Bruxelles.

Les asbl qui sollicitent un soutien provincial dans le développement de leurs projets ou de leurs actions doivent justifier d'un an d'existence au minimum. De telle façon que l'association soit considérée stable, voire pérenne, et que dès lors la Province joue son rôle de soutien dans la continuité.

Les événements ponctuels qui ne s'inscrivent pas dans une démarche plus générale ne sont pas pris en compte.

Enfin, les demandes de subvention pour un voyage à l'étranger font également l'objet d'un refus étant donné qu'il n'y a pas d'accord culturel de type « international » avec la Province de Liège.

Pour terminer, les chiffres avancés par l'administration sont des estimations. Les données précises suivront et feront l'objet d'une analyse à la rentrée par exemple.

Voilà mes chers Collègue, votre troisième Commission s'est prononcée sur l'ensemble des 47 bénéficiaires en un seul vote positif, avec 12 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, tout à l'heure, notre collègue nous a emmenés sur les routes Corses. Madame DERSELLE nous emmène sur les routes de Marseille... Ce n'est pas 15.000 demandes annuelles qui arrivent au Service culture mais bien 1.500.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette précision mais ça ne change quand même pas le vote je suppose...

A présent, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 12-13/184 : Immo Coronmeuse SCRL : Démission de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/184). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Christian GILBERT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Je vous présente le rapport de votre quatrième Commission qui débattait du document 12-13/184.

Le document 12-13/184 concerne les conséquences pour la Province de la décision du Bureau International des Expositions quant au lieu de l'Expo 2017.

Un Commissaire se demande si la Province de Liège a toujours une raison d'être présente au sein de la Société « IMMO CORONMEUSE SCRL ».

Les Commissaires sont d'avis que la Province doit se retirer du projet en cédant, gratuitement, la part sociale détenue dans le

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

capital social de la société, à la Ville de Liège, comme le propose le Collège. Le projet d'éco-quartier sera dorénavant piloté par la Ville de Liège et la Société « IMMO CORONMEUSE ».

Le vote se clôture par 9 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/185 : Octroi d'une subvention à l'asbl « Cité de l'Espoir ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/185). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,

**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

le groupe PTB+, le groupe ECOLO.  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/186 : Désignation d'un comptable des matières pour le Département Santé et Qualité de la Vie - Section Contrôle médical.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/186). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/187 : Mise à disposition de la commune de Pepinster d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (119bis NLC) et des infractions environnementales (Code de l'Environnement).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/187). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/188 : Règlement-tarif du Service provincial médical de Contrôle de l'Institut Ernest Malvoz.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/188). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.



**SEANCE PUBLIQUE DU 4 JUILLET 2013**

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/189 : Octroi de subventions en matière de Sports et d'Agriculture - Demandes de soutien de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, de l'asbl « Guidon d'or » et de l'asbl « Marathonien produits wallons ».**

**Document 12-13/190 : Octroi d'une subvention à l'asbl « TRW'Organisation ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour complémentaire (document 12-13/189). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2013, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial et prévue le jeudi 26 septembre 2013 à 15H00.

Je vous souhaite évidemment, à toutes et tous de très bonnes vacances et rendez-vous lors de différentes manifestations de cet été.

La réunion publique est levée à 16H10'.